



# COMMISSION FOOT EDUCATIF

## -- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

### Procès-Verbal n° 26

Réunion du :	<b>Mardi 07 FEVRIER 2023</b>
Présidence :	<b>M. BOURICHA Guy</b>
Présents :	<b>Mmes REGNIER Ludivine (CTD) – BERNARDINI Laurence - VERLAQUE Aline MM. BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert – JANIN Benoit - LEMARIE Dominique</b>

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

#### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

#### PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

# FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

## FEMININES

### FESTIVAL FOOT U13 PITCH

#### REMERCIEMENTS - FESTIVAL FOOT PITCH U13F/ U12F 1<sup>er</sup> TOUR du Samedi 28 janvier 2023

Le Département Technique remercie vivement les clubs d'accueil : LE CANNET DES MAURES et AS MAR VIVO ainsi que leur encadrement pour la mise à disposition de leurs installations et les moyens apportés lors de la journée du 28 Janvier 2023.

### CLUBS QUALIFIES pour la Finale Départementale du 01 Avril 2023

HYERES FC – US LA CADIERE – SC DRAGUIGNAN – ET FREJUS SAINT RAPHAËL – AS MAR VIVO – FC LA SEYNE – SC TOULON et ASPTT HYERES

## AMENDES FINANCIERES

### MATCH PERDU PAR FORFAIT

#### CRITERIUM U13F

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

MATCH N° 2549304 – AS LES VALLONS / BESSES SPORT

BESSES SPORT - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

#### CRITERIUM U13F

*2<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 16€*

Journée 1 du 14.01.2023

PRE-EXCELLENCE :

MATCH N° 25499293 : RC LA BAIE / HYERES FC 1

Journée 2 du 21.01.2023

EXCELLENCE :

MATCH N° 25498956 : CANNET DES MAURES / DRAGUIGNAN SC 1

PRE-EXCELLENCE :

MATCH N° 25499297 : FC LE REVEST 1 / SC DRAGUIGNAN 2

## REPORTS MATCHS

#### CRITERIUM U13F

EXCELLENCE

Journée N° 3 du 04 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25498957

AS BRIGNOLES 1 / CANNET DES MAURES CA 1

Report au 25 Mars 2023

## DESIDERATA : U13F

### EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

## GARCONS

### FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

#### Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :**

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

**RAPPEL** : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

## **RAPPEL** du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

### **PAS DE DESIDERATA : U10 – U11** **Ces catégories se jouent sous forme de plateau**

#### **PLATEAUX U10 / U11**

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

### **CORRESPONDANCES**

### **INFORMATIONS**

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées  
uniquement par le FAL**

### **AMENDES FINANCIERES**

### **FORFAIT GENERAL**

U13G – HONNEUR Poule A

US SAINT MANDRIER : Forfait Général

AMENDE FINANCIERE 32 €

## MATCH PERDU PAR FORFAIT

### U12

JOURNEE N° 2 du 21.01.2023

U12 PRE EXCELLENCE - Poule C : MATCH N° 57652.1 – FC PUGET SUR ARGENS 2 / CARCES 1

CARCES 1 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

U12 EXCELLENCE - Poule B : MATCH N° 57279.1 – US BANDOL 2 / ET.S LORGUES 2

LORGUES 2 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

U12 HONNEUR - Poule A : MATCH N° 57369.1 – ENT CŒUR DU VAR 2 / O TARADEAU 2

O TARADEAU 2 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

U12 HONNEUR - Poule A : MATCH N° 57395.1 – MY IDEAL SOCCER ACADEMY 2 / SC NANS 2

SC NANS 2 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

U12 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 57399.1 – JS MOURILLON 2 / CUERS PIERREFEU U.S 2

CUERS PIERREFEU 2 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 3 du 04.02.2023

U12 HONNEUR - Poule C : MATCH N° 57463.1 – AS SIGNES FC 2 / AC BERTHE 2

AC BERTHE 2 - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

## REPORTS DE MATCHS

### U12

EXCELLENCE Poule B

Journée N° 4 du 11 Février 2023 : MATCH N° 57284.1

O SALERNES 1 / US BANDOL 1

Report au 08 Février 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

### U13

PRE EXCELLENCE Poule B

Journée N° 3 du 04 Février 2023 : MATCH N° 57169.1

FC LE LAVANDOU BORMES 1 / FC SIGNES

Report au 25 Février 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

## ANNULATION AMENDES FINANCIERES

### U7

#### FC RAMATUELLE :

Suppression Amendes Financières : Feuilles de matchs manquantes

SECTEUR DU GOLFE : SITE RAMATUELLE

- PV N° 24 du Mardi 24 Janvier 2023 – Amende Financière de 20 €

### U8

#### FC RAMATUELLE :

Suppression Amendes Financières : Feuilles de matchs manquantes

SECTEUR DU GOLFE : SITE RAMATUELLE

- PV N° 24 du Mardi 24 Janvier 2023 – Amende Financière de 20 €

### U9

#### FC RAMATUELLE :

Suppression Amendes Financières : Feuilles de matchs manquantes

SECTEUR DU GOLFE : SITE RAMATUELLE

- PV N° 24 du Mardi 24 Janvier 2023 – Amende Financière de 20 €

### U10

#### TOULON ELITE FUTSAL :

Suppression Amendes Financières : Absence aux Plateaux

SITE : HYERES FC

- PV N° 24 du Mardi 24 Janvier 2023 – Amende Financière de 20 €

### U12

#### FC PUGET SUR ARGENS :

PHASE 2 - U12 – PRE EXCELLENCE Poule C

Match N° 57652.1 – Journée N° 2 du 21 Janvier 2023 : FC PUGET SUR ARGENS 2 / CARCES 1

Feuilles de match manquantes

#### Suppression Amendes Financières :

- PV N° 25 du Mardi 31 Janvier 2023 – 1<sup>ère</sup> Parution Amende Financière de 8 €

## AMENDES FINANCIERES

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI  
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE  
RENCONTRE NORMALE***

## ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

*2<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 8 €*  
2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 2 du 21.01.2023

### U12

**U12 GABY ROBERT - Poule A :**

MATCH N° 55973.1 : AC BERTHE / US CARQUEIRANNE LA CRAU

**U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :**

MATCH N° 57538.1 : AC BERTHE 2 / US LE PRADET

### U13

**U13 PRE EXCELLENCE - Poule A :**

MATCH N° 57132.1 : AC BERTHE 1 / TOULON CLARET MONTETY 2

**U13 PRE EXCELLENCE - Poule B :**

MATCH N° 57163.1 : FC PAYS DE FAYENCE / LE LAVANDOU BORMES

*3<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 31 €*  
2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 1 du 14.01.2023

### U12

**U12 PRE EXCELLENCE - Poule C :**

MATCH N° 57621.1 : FC PAYS DE FAYENCE / SC COGOLIN

### U13

**U13 PRE EXCELLENCE - Poule B :**

MATCH N° 57156.1 : ET SAINT TROPEZ LA BAIE / ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR

**U13 HONNEUR - Poule C :**

MATCH N° 57024.1 : CA ROQUEBRUNE / SC DRAGUIGNAN 2

MATCH N° 57038.1 : COGOLIN SC 2 / ET SAINT TROPEZ LA BAIE

## ABSENCE AUX PLATEAUX U11G / U10G

2<sup>ème</sup> PHASE

### U10

#### U10 – PRE EXCELLENCE

Journée N° 1 du 14 JANVIER 2023

SITE AC BERTHE :

AS MAR VIVO – Amende Financière de 20€

Journée N° 3 du 28 JANVIER 2023

SITE RACING FC TOULON :

ASPTT TOULON – Amende Financière de 20€

Journée N° 4 du 04 FEVRIER 2023  
SITE SAINTE MAXIME :  
AS LES ARCS – Amende Financière de 20€

## **U10 – HONNEUR**

Journée N° 4 du 04 FEVRIER 2023  
SITE BESSE SP :  
TRANS EN PROVENCE – Amende Financière de 20€

## **U11**

### **U11 – EXCELLENCE**

Journée N° 2 du 21 JANVIER 2023  
SITE SANARY :  
GARDIA CLUB 2 – Amende Financière de 20€

Journée N° 4 du 04 FEVRIER 2023  
SITE LE PRADET US :  
AS SAINTE MAXIME – Amende Financière de 20€

### **U11 – PRE EXCELLENCE**

Journée N° 2 du 21 JANVIER 2023  
SITE CARQUEIRANNE LA CRAU US :  
SC TOULON – Amende Financière de 20€  
SITE UA LA VALETTE :  
LAVANDOU BORMES – Amende Financière de 20€

### **U11 – HONNEUR**

Journée N° 2 du 21 JANVIER 2023  
SITE LA SEYNE :  
AS SAINT CYR 2 – Amende Financière de 20€  
SITE O SAINT MAXIMIN :  
AS LES ARCS – Amende Financière de 20€

Journée N° 3 du 28 JANVIER 2023  
SITE SC DRAGUIGNAN :  
SP COGOLIN – Amende Financière de 20€

**PLATEAUX U6G à U9G**  
**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**  
**Non transmises par le club organisateur**  
**Amende Financière de 20€**

## **U6**

Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023  
Secteur CENTRE VAR : ST MAXIMIN  
Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE  
Secteur TOULON LA SEYNE : AC BERTHE



## U7

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur CENTRE VAR : ST MAXIMIN

Secteur DRACENIE : LE MUY

Secteur DU GOLFE : ROQUEBRUNNE – RAMATUELLE

Secteur TOULON LA SEYNE : AC BERTHE

## U8

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur CENTRE VAR : ROUGIERS

Secteur DU GOLFE : ROQUEBRUNNE – RAMATUELLE

Secteur TOULON LA SEYNE : CLARET MONTETY – LA BEUCAIRE

Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE

## U9

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur CENTRE VAR : ROUGIERS

Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE – LE MUY

Secteur DU GOLFE : ROQUEBRUNNE – RAMATUELLE

Secteur TOULON LA SEYNE : CLARET MONTETY – LA BEUCAIRE

**PLATEAUX U6G à U9G**  
**ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX**  
**Amende Financière de 20€**

## U6

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE USAM : ENT.F.C. SEYNOIS

## U7

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur CENTRE VAR – SITE PIGNANS : ELAN SPORTIF CAMPSOIS

Secteur HYERES CUERS – SITE LE REVEST : HYERES ASPTT

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE USAM : AS LA BEUCAIRE – ET DE CLARET MONTETY

## U8

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur DRACENIE- SITE AUPS REGUSSE : AS ARCOISE

## U9

### Journée N° 7 du 21 JANVIER 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE LA CADIERE : AC BERTHE – SIX FOURS LE BRUSC FC

## DESIDERATA : U12 – U13

### EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE

US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

AS BRIGNOLES : U12 – EXCELLENCE

TARADEAU O : U12 – HONNEUR

LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 – EXCELLENCE

SC NANS : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12 PRE EXCELLENCE

UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE

ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

## FOOT EDUCATIF

### Commission des Statuts et des Règlements

Dossier N° 4 : U13 PRE EXCELLENCE – Poule B – ET.S LORGUES / AS LES ARCS Rencontre du 04.02.2023 :

Réserves confirmées de ET.S LORGUES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'AS LES ARCS susceptible de dépasser le nombre de joueurs mutés autorisés.

Vu feuille de match.

Vu réserves de ET.S LORGUES recevable en la forme.

Vu dossiers informatiques de tous les joueurs de AS LES ARCS.

Attendu :

- que le joueur LAMARE Andy titulaire d'une licence U13 N° 2548491605 munie du cachet « Mutation Hors Période jusqu'au 14.09.23 ».

- que le joueur THIBAUOIN Timéo titulaire d'une licence U13 N°2548104153 munie du cachet « Mutation Hors Période jusqu'au 03.01.24 ».

- que le joueur BADEL Gaël titulaire d'une licence U13 N°2548060346 munie du cachet « Mutation Hors Période jusqu'au 03.01.24 ».

- qu'en inscrivant 3 joueurs mutés hors période sur la feuille de match, l'équipe de l'AS LES ARCS était en infraction sur le nombre de mutés hors période pouvant participer à la rencontre.

Le CSR Foot Educatif dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE à AS LES ARCS**, avec amende de 16€ pour emporter le bénéfice à ET.S LORGUES sur le score de 3 à 0.

---

Prochaine réunion  
Mardi 14 Février 2023

Le Président : Guy BOURICHA  
La Secrétaire : Aline VERLAQUE